

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2024-2025

Inscription via le portail famille : du 17 juin au 5 juillet 2024

- Vous scannez en **PDF uniquement** et vous enregistrez votre dossier d'inscription dûment rempli et signé
- Vous le téléchargez dans l'espace « mes documents » de votre portail famille
- Vous faites la même manipulation pour les autres documents demandés
- Un agent du guichet unique vérifie et traite votre dossier
- Vous recevez un mail de confirmation de l'inscription de votre enfant



Inscription au guichet unique : du 8 au 31 juillet 2024

- Vous venez déposer votre dossier d'inscription dûment rempli et signé, complété par les documents demandés
- Un agent du guichet unique vérifie et traite votre dossier
- Vous recevez un mail de confirmation de l'inscription de votre enfant

Le guichet unique sera fermé au public à partir de 13h du 1^{er} août au 23 août inclus

FERMETURE ESTIVALE DU 12 AU 16 AOUT INCLUS

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

1 dossier par foyer de l'enfant - Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Liste des documents à fournir à la 1^{ère} inscription dans notre service, quel que soit l'accueil :

- Copie des vaccinations obligatoires à jour
- QUOTIENT FAMILIAL du mois de mai 2024 (CAF ou MSA) – *obligatoire pour la facturation* ou avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022
- Attestation d'assurance scolaire/extrascolaire 2024-2025
- PAI de l'enfant si allergie et/ou prise en charge médicale particulière
- Jugement des affaires familiales en cas de divorce ou de séparation

Votre enfant a déjà un dossier dans nos bureaux, merci de fournir uniquement :

- QUOTIENT FAMILIAL du mois de mai 2024 (CAF ou MSA) – *obligatoire pour la facturation* ou avis d'impôts 2023 sur les revenus 2022
- Attestation d'assurance scolaire/extrascolaire 2024-2025
- Copie des vaccinations obligatoires à jour (uniquement s'il y a eu un rappel)
- Le renouvellement du PAI de l'enfant si allergie et/ou prise en charge médicale particulière

Tous les tarifs sont calculés en fonction du QUOTIENT FAMILIAL
Hormis la restauration scolaire facturée 3.50 € / jour

MEMO

Toute modification d'inscription devra s'effectuer au plus tard 10 jours avant la date d'effet

ATTENTION – Nous accusons réception de tous les mails, si vous n'avez pas de confirmation de notre part à la suite d'un envoi, merci de nous contacter par téléphone.

Les absences répétées non justifiées engendrent la suppression de l'inscription de votre enfant.

Moyens de paiement : sous 7 jours après réception de la facture

- En ligne via le portail famille
- Par chèque au guichet unique
- Par prélèvement automatique le 7 du mois, pour le mois précédent (merci de fournir un RIB)

Inscription au transport scolaire via : www.zou.maregionsud.fr